

# Saint-Marc sur Seine

## Bulletin Municipal

Juin 2016



### Bien vivre à Saint-Marc

#### ✕ Le mot du maire ✕

Ce bulletin tout en couleur, nous semblait bien adapté en cette période pré-estival pour vous partager quelques bonnes nouvelles. Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux entrepreneurs. Martial DUREY va installer son entreprise dans l'ancienne station et Anne Sophie CAUSERET MAURICE va ouvrir un nouveau magasin au Moulin. Nous leur avons laissé le soin de se présenter dans ce bulletin. J'en profite pour saluer Marie Claire et Philippe MAURICE qui ont œuvré au moulin toutes ses années et qui ont décidé de faire valoir de leur droit à la retraite. Je leur souhaite tous mes vœux de bonheur pour leur projet dans cette nouvelle vie qui commence.

Dans la suite des activités du printemps, nous aurons cet été de belles occasions de nous rencontrer. Il y aura *la fête de la Musique* le 25 juin organisée par l'Association Seine Devie, et le 14 juillet où vous sera présentée la pompe à bras incendie qui a fait peau neuve et la suite du projet. Le weekend des 22/23 et 24 juillet, vous pourrez participer au 1<sup>er</sup> *FESTIVAL de Seine* avec entre autre une soirée concert à Saint Marc. C'est ensuite *la Fête des Conscrits* qui se déroulera le 4 septembre à Semond, et enfin *le vide grenier* le 11 septembre.

Ces différentes rencontres seront importantes pour nous permettre d'échanger sur les dossiers qui animent l'équipe municipale : cimetière, assainissement qui nous revient, ordures ménagères, Loi NOTRe, etc. Nous pourrions aussi recueillir vos idées pour l'entretien de nos trottoirs, puisque l'an prochain, nous n'aurons plus le droit d'utiliser de produit de traitement. C'est l'occasion pour moi de remercier toute l'équipe qui a su fleurir et décorer le village en usant d'astuces, de créativité et d'huile de coude pour un embellissement à moindre frais.

Cette période estivale s'annonce bien, il ne reste plus qu'à espérer le soleil. Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Vincent Chauvot

#### ✕ Sommaire ✕

Le mot du maire  
Informations pratiques  
Compte-rendus des conseils  
Ça se passe à Saint-Marc  
A vos agendas  
Informations diverses

#### ✕ Informations pratiques ✕

Pompiers : 18  
Gendarmerie d'Aignay le Duc :  
03 80 93 81 17  
SAMU Hôpital : 03 80 81 73 00  
Dr Corbeau : 03 80 40 44 85  
Dr Deschamps : 03 80 96 53 94  
Dr Renon : 03 80 93 82 87

#### ✕ Mairie ✕

Tel : 03 80 93 26 78

Mail : [mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr)

**Rencontre avec M. le Maire** : sur RdV au 06 20 56 84 66.

**Permanences du secrétariat** : lundi et jeudi de 14h30 à 15h30

#### ✕ Location du foyer ✕

Renseignements aux jours et heures de permanence du secrétariat ou auprès de Marie-Christine Chapuis au 03 80 93 22 98

#### ✕ Décharge municipale ✕

Demandez les clés à M. Bernard Malnoury, à l'Entreprise Chapuis ou au Secrétariat de mairie.

Seuls les végétaux et les gravats peuvent y être déposés. Tous les autres types de déchets (plastiques, métaux, etc) y sont interdits.

## ✕ Horaires des déchetteries cantonales ✕

### BAIGNEUX LES JUIFS

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Mercredi	10h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

### VILLAINES EN DUESMOIS

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi	10h00 - 12h00
Mercredi	14h00 - 17h00
Samedi	10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Mercredi	14h00 - 16h00
Samedi	10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

## ✕ Bibliothèque municipale ✕

Nous vous rappelons que la bibliothèque municipale est à votre disposition dans les locaux de la mairie. Ses horaires d'ouverture sont ceux de l'agence postale, c'est-à-dire du **mardi** au **samedi** de **9h30** à **12h30**. Les droits d'inscription sont gratuits.

D'autre part, le bibliobus départemental de prêt dépose 3 fois dans l'année un lot de livres divers. Les personnes intéressées par un ouvrage ou un thème particulier sont invitées à en faire la demande auprès de Rachel qui le réservera pour le prochain passage du bibliobus prévu le **1<sup>er</sup> mars**.

## ✕ Agence postale ✕

Nous vous rappelons que l'agence postale de Saint-Marc sur Seine est ouverte du **mardi** au **samedi**, de **9h30** à **12h30**. (tel. **03 80 81 05 71**)

Dans cette agence postale, vous pouvez acheter des timbres, des emballages pour vos colis et des enveloppes prêt-à-poster. Vous pouvez aussi déposer vos lettres et vos colis ou bien retirer vos lettres recommandées et vos colis. Enfin, vous pouvez effectuer des opérations financières de dépannage telles que des retraits d'espèces jusqu'à 300 € avec un carnet de chèques et une pièce d'identité ou encore des versements avec le n° de compte et une pièce d'identité.

## ✕ Dépôt de pain ✕

L'agence postale met également à la disposition des habitants de Saint-Marc un dépôt de pain. Pour en bénéficier, il est nécessaire de commander la veille avant 12h00 pour le lendemain. Les habitants qui commandent du pain s'engagent à venir le chercher avant 12h30 ou à prévenir en cas d'empêchement au **03 80 81 05 71**.

Petite baguette	0,90 €	Céréales	1,35 €
Grosse baguette	1,15 €	Complet	1,35 €
Gros pain d'1 kg	2,55 €	Bûcheron	1,35 €
Banette 1900	1,05 €		

## ✕ Horaires des bus de la ligne Transco n° 50 ✕

Un nouvel arrêt (8h45 en direction de Dijon) a été demandé et accepté.

Châtillon Gare	6 h 30	8 h 15	12 h 10	17 h 05	Dijon Gare	6 h 20	12 h 20	14 h 00	17 h 45
Chenecières	6 h 59		12 h 45	17 h 39	Saint-Marc Centre	7 h 28	13 h 33	15 h 12	18 h 58
Saint-Marc Centre	7 h 01	<b>8 h 45</b>	12 h 47	17 h 41	Chenecières	7 h 30	13 h 35	15 h 13	18 h 59
Dijon Gare	8 h 15	9 h 50	14 h 00	18 h 50	Châtillon Gare	7 h 55	14 h 10	15 h 42	19 h 26
	(1)	(2)	(2)	(2)		(1)	(2)	(1)	(2)

(1) : tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

(2) : tous les jours y compris dimanches et jours fériés.

## ✕ Pression de l'eau ✕

Les habitants de Saint-Marc ayant constaté un manque ou des irrégularités de pression sur le réseau de distribution d'eau sont invités à le signaler à Rachel au **03 80 81 05 71**.

## ✕ Comptes rendus des séances du Conseil Municipal ✕

### Conseil du 6 avril 2016

#### **Bail de chasse - Cahier des charges**

Le maire rappelle que le bail de location de chasse communale se termine le 30/06/2016.

Il donne lecture d'une proposition de cahier des charges pour la nouvelle location. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de retenir le cahier des charges joint à la présente délibération

- de mandater le maire pour présenter ce cahier des charges à toutes personnes intéressées

- de louer la forêt communale pour la chasse sur la base de 900€/an indexé

- que si plusieurs propositions sont faites, le bail sera attribué au plus offrant

- d'établir un bail du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 1<sup>er</sup> mars 2025 qui devra être signé le 1<sup>er</sup> juin 2016.

### Conseil du 24 mai 2016

*La demande est faite par le Maire que la séance soit faite à huis clos, le conseil municipal accepte à l'unanimité.*

#### **Report décision pour adjudication bail de chasse**

Le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des informations et notamment de la question écrite au sénat N°13681 de Mr Jean Louis MASSON et publié au JO du sénat le 13/11/2014.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision d'attribution de l'adjudication de la location des bois communaux pour la chasse au prochain conseil municipal qui aura lieu au plus tard le 10 juin 2016.

#### **Limitation vitesse chemin de la Pre**

Le conseil municipal décide de limiter la vitesse à 20km/heure sur le chemin dit de la pré pour des raisons de sécurité et de non détérioration de la voie.

La signalisation sera mise en place par l'autorité compétente à savoir la commune de saint Marc sur seine.

Le conseil municipal demande au Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

#### **Subvention Festival de Seine**

Le conseil municipal décide de verser 100€ dans le cadre des subventions 2016 à l'association Festival de Seine.

#### **SICECO Travaux de rénovation de l'éclairage public**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (20D – 21D – 22D – 23D), un devis estimatif a été transmis par le SICECO.

Le montant des travaux s'élève à 850.96€ et la contribution de la commune est évaluée à 449.21€

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du CGCT. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti. Le Conseil Municipal, a entendu cet exposé et après en, avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public (4 ballons fluo)

- Accepte de financer par le fonds de concours la contribution au SICECO.

### Conseil du 7 juin 2016

#### **Adjudication bail de chasse**

*La demande est faite par le Maire que la séance soit faite à huis clos, le conseil municipal accepte à l'unanimité.*

Après exposé du Maire concernant les nouveaux éléments relatifs à l'adjudication du bail de chasse et notamment l'article L 429-7 du Code de l'environnement et après en avoir délibéré, le conseil

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de, travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

municipal décide de renoncer à la proposition la plus offrant pour rester dans la légalité et décide donc d'attribuer l'adjudication du bail de chasse à la Société de Chasse «Saint Hubert» représentée par Didier LEVE.

Le conseil municipal :

- mandate le maire pour signer le bail pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 1<sup>er</sup> mars 2025 et tous documents nécessaires,

- entérine le prix annuel de location de 1 100€, payable le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, révisable annuellement par application du coefficient d'indexation.

#### **SICECO «extension de périmètre»**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016 :

- Approuve la modification du périmètre du SICECO proposée par l'arrêté susmentionné

- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### **Redevance réglementée pour chantier provisoire**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la parution au JO du décret N°2015-334 du 25/03/2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

- d'en fixer le mode de calcul conformément au décret N°2015-334 du 25/03/2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

#### **Dissolution du CCAS**

Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et particulièrement l'article 79 modifie l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles en ce qui concerne la gestion de l'action sociale, stipule que seules les communes de 1500 habitants et plus conservent l'obligation de créer un CCAS. Ce nouvel article a donc rendu facultatif le CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants, dès lors les communes ont la possibilité soit de :

- fermer un CCAS qui ne fonctionne pas ou n'a pas d'activité régulière,

- créer un CCAS pour celles qui n'en ont pas

- ou de conserver celui qui reste.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de dissoudre et clore le CCAS **à ce jour**

Et par conséquent demande la clôture du budget CCAS sur HELIOS. Charge le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

### ✕ Contrats d'eau ✕

Les personnes qui n'ont pas encore signé et retourné en mairie leur contrat d'eau sont invitées à le faire, nous les en remercions d'avance.

### ✕ Fermeture annuelle de l'agence postale ✕

L'agence postale et le dépôt de pain seront fermés pour congés du 13 au 27 août inclus.

### ✕ Fermeture annuelle du secrétariat de mairie ✕

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 1<sup>er</sup> au 25 août inclus.



## ✂ Ça se passe à Saint-Marc ✂

### ✂ Ils nous ont représentés au Tape Chaudron à Châtillon sur Seine le 19 mars ✂



### ✂ Contes pour petits et grands ✂

La troupe Uma Kata s'est produite à Saint-Marc le dimanche 17 avril et a donné deux représentations. La première, destinée aux enfants et adolescents s'intitulait «Contes dans les bois et au-delà» tandis que la seconde destinée aux adultes s'intitulait «Contes et danses de la nature sauvage». La conteuse (Isabelle Talpin), entourée de danseurs (Sophie Juillard et David Rullier) nous a enchantés avec un spectacle plein de charme et de poésie.

*Ils sont venus et repartis en calèche*



### ✂ Construction d'une cabane à insectes ✂

Les enfants ont été conviés au verger conservatoire le vendredi 22 avril pour y construire une cabane à insectes. Pour attirer les insectes utiles au jardin, rien de tel que d'y installer des refuges conçus pour les héberger.

Stéphanie Ledoux, responsable de l'association Place d'Arts, a entouré et conseillé nos enfants avec compétence.

*L'après-midi s'est achevée par un goûter offert aux participants, jeunes ou moins jeunes.*

### ✂ 8 mai, journée des peintres ✂

La commune a organisé une exposition de peintures. Une dizaine d'artistes (peintres, aquarellistes, dessinateurs et potier), du châtilonnais, du dijonnais et même de Belgique sont venus exposer leurs œuvres à la salle des fêtes. C'était un régal pour les yeux d'admirer certains d'entre eux peignant les plus jolis endroits du village.

Cette journée fût l'occasion pour les enfants du village de peindre et décorer les blocs de béton qui font usage de bacs à fleurs. En parallèle, à côté de la salle des fêtes, se déroulait un troc-plantes où chacun pouvait échanger les végétaux de son choix.





## ✂ Championnat de France UNSS de Raid Lycées 2016 ✂

Le 12 mai, 212 lycéens de France ont participé à ce championnat. Après une nuit et deux jours d'épreuves sur Châtillon et ses environs, l'équipe du Lycée Arbez Carme de Belignat dans l'Ain s'est imposée en 6h08 et conserve son titre remporté l'an passé en Guyane. L'équipe du Lycée Désiré Nisard de Châtillon termine neuvième sur 53 équipes.



## ✂ Solidarité et Ouverture sur les autres (suite...) ✂

Nous avons relaté, dans le précédent numéro de notre bulletin, la rencontre organisée par Marie-Christine Chapuis entre Hervé Lenoble et les enfants du catéchisme. Cette entrevue avait pour but de leur présenter l'activité de l'association Bourgogne-Népal-Tibet (BNT) en faveur des petits népalais ; elle a déjà porté ses fruits et il est probable qu'elle en portera d'autres. En effet, les jeunes ont procédé à une collecte de fonds lors de leur profession de foi et, en accord avec le père Hubert, ont réparti les sommes recueillies pour moitié au profit de la paroisse et pour moitié au profit de BNT. Pour cela, ils ont réalisé un grand panneau explicatif et ont exposé à l'assistance les buts, les actions et les besoins de l'association BNT.

Dans l'après-midi du 8 juin, Marie-Christine Chapuis a réuni chez elle les enfants, le père Hubert et Hervé Lenoble. Le père Hubert a remis à Hervé Lenoble la somme de 290 € ce qui, compte tenu du niveau de vie au Népal, permet de couvrir les frais d'hébergement, de nourriture et de scolarité pour 3 enfants pendant un trimestre. Les enfants lui ont aussi remis les courriers que chacun d'eux avait rédigé pour les petits népalais avec mission de leur faire parvenir. Les enfants du catéchisme prévoient d'autres actions dans le même but, notamment en septembre lors des vide-grenier qui auront lieu à Saint-Marc et à Bellenod.



## ✂ À vos agendas ✂

### ✂ Fête de la musique ✂

Samedi 25 juin, dès 16 heures, rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Marc pour la fête de la musique. Plusieurs groupes au programme : les **Gros Nazes Brothers**, **Echo Mike Whisky**, **Polar Sun**, **Struck**, **Nttf**.

Buvette, snack. Entrée gratuite.

## ✕ Fête du 14 juillet ✕

Nouveauté cette année : la commune organise une retraite aux flambeaux mercredi 13 juillet dès 21h30. Rendez-vous à la salle des fêtes, point de départ. La soirée se poursuivra par un bal gratuit et ouvert à tous, buffet, buvette et bonne humeur !!!

Le jeudi 14 juillet, la journée commencera à 12h par un repas gratuit pour les habitants de la commune. Dans l'après-midi, nous exposerons et vous présenterons la pompe à incendie maintenant restaurée. Vous retrouverez les jeux champêtres habituels. La journée se terminera par un barbecue.

N'oubliez pas de vous inscrire **avant le 4 juillet** impérativement (bulletin d'inscription ci joint).

## ✕ Festi'val de Seine ✕

L'association du **Festi'val de Seine** (nouvellement créée et dont Vincent Chauvot est le président), organise un festival qui aura lieu les 22, 23 et 24 juillet. Il débutera à l'ermitage du Val de Seine vendredi 22 juillet par un apéro-concert sur le thème des «**scènes du monde**» (djembés africains, cornemuses écossaises, cors de chasse du châillonnais, battucada des festivaliers).

Samedi 23 juillet, rendez-vous à Saint-Marc avec le thème «**bords de Seine**» (concerts avec trois groupes : musique brésilienne, banda et rock).

Dimanche 24 juillet, Billy-les-Chanceaux se transformera en «**scènes de vie**» (balade contée, théâtre, expositions et concert de clôture).

## ✕ Vide grenier ✕

La commune organise un vide grenier le dimanche 11 septembre 2016 dans et autour de la salle des fêtes. Vous pouvez réserver dès maintenant votre emplacement (gratuit pour les habitants de Saint-Marc) en téléphonant à Martine Charlot ( 03 80 93 20 83 ou 06 45 94 86 21 ).

## ✕ Informations diverses ✕

### ✕ Une nouvelle commerçante à Saint-Marc ✕



J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance de mon entreprise « **Le Moulin Maurice Anne Sophie** » qui débute sa nouvelle activité de vente de produits locaux et régionaux.

Vous y trouverez toujours **toutes les sortes de farine**. La farine viendra d'un moulin régional, et je continuerai à faire tous les mélanges pour les farines spéciales.

Je développe aussi la **gamme de produits locaux et régionaux**. Vous y trouverez très prochainement de la viande, des fruits et légumes, des produits laitiers, des spiritueux et toute une gamme d'épicerie fine (huile, lentilles, pâtes artisanales, miel, etc).

Bien sûr, je continuerai la vente **d'aliment du Bétail**.

Au plaisir de vous accueillir au magasin

**Anne Sophie MAURICE** Tel : **03 80 93 20 49**

## ✕ Un atelier de carrosserie peinture à Saint-Marc ✕



Je suis né en 1984 à Châtillon sur Seine, et habite à Touillon avec ma compagne et mes deux enfants. Je suis carrossier peintre de métier et je souhaite redonner vie au site de l'ancienne station garage Chapuis en renouant avec le thème de l'automobile. Au 1er août, j'ouvrirai ma propre structure sous le nom de : **MD CONCEPT**. Je crée mon entreprise de carrosserie peinture et proposerai également des travaux de petits entretiens de véhicules toutes marques : montage de pneus, de pare brise, changement de plaquettes, vidanges etc.



Je vous communiquerai mes coordonnées téléphoniques au plus tôt.  
Au plaisir de vous accueillir dans mon atelier.

*Martial Durey*

## ✕ Assainissement : un dossier à ré-ouvrir ✕

Contactés tout dernièrement par le SICEC, nous avons appris que nous pouvions être prioritaires pour bénéficier d'une enveloppe financière exceptionnelle mise à disposition par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'assainissement non collectif. L'étude réalisée par la précédente équipe municipale, permet d'identifier globalement ce qu'il est nécessaire de faire pour chacune des résidences et de mettre en avant les ordres de priorité. Nous sommes près de 80% à être concerné par ce financement de mise aux normes de nos installations.

Chacun d'entre nous, pourrait alors profiter d'un financement de 60% des dépenses à réaliser pour mettre ou remettre son installation d'assainissement aux normes. Nous souhaitons vous faire bénéficier individuellement de cette opportunité. Si un assainissement aux normes est obligatoire pour chacune des maisons habitées, elle est aussi une plus value pour les maisons qui sont à vendre.

Je vous propose d'organiser mi septembre, une réunion publique pour vous présenter plus précisément cette opportunité, avec une chargée de mission du SICEC. Je vous invite dès maintenant à réfléchir à ce projet et à nous faire part de votre avis sur l'intérêt que vous y voyez (ou pas), pour vous.

## ✕ Dossier chasse ✕

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 juin, dernier, a décidé d'attribuer la location de la chasse à l'association de la Saint Hubert qui était locataire jusqu'à ce jour. Le conseil municipal sera particulièrement vigilant à ce que toutes les clauses du cahier des charges soient scrupuleusement respectées et notamment celle qui pose « ***l'obligation d'accepter tous les habitants du village qui souhaiteraient chasser sur la commune*** » tout en sachant que « ***les chasseurs devront accepter et respecter le règlement intérieur de l'association communale de chasse.*** »

